



TETRA AUDIT

société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable

ASSOCIATION OCEANE

50, boulevard Paul Vaillant-Couturier
93100 MONTREUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

ASSOCIATION OCEANE

Association loi 1901

Siège social : 50, boulevard Paul Vaillant-Couturier
93100 MONTREUIL

Siren : 435 065 008

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OCEANE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association OCEANE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



ASSOCIATION OCEANE

Les diligences effectuées notamment sur la trésorerie et les subventionneurs de l'association, que nous avons mises en œuvre, ont permis d'apporter des conclusions satisfaisantes à nos travaux.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A ce jour, les documents préparatoires à votre Assemblée à venir n'étant pas encore établis, il ne nous a pas été possible d'en vérifier leur conformité avec les Comptes annuels de votre Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association OCEANE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.



ASSOCIATION OCEANE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charenton-le-Pont, le 8 Mars 2019



TETRA AUDIT
représentée par Frédéric GRAVELINE
Commissaire aux Comptes
Associé et mandataire social



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 727	5 727		
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	32 913	26 677	6 236	4 967
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	2 227		2 227	2 227
Autres immobilisations financières	5 787		5 787	5 787
ACTIF IMMOBILISE	46 654	32 405	14 250	12 980
Stocks				
Créances				
Autres créances	10 347		10 347	7 479
Divers				
Disponibilités	414 958		414 958	458 834
ACTIF CIRCULANT	425 305		425 305	466 313
Charges constatées d'avance	696		696	251
COMPTES DE REGULARISATION	696		696	251
TOTAL DE L'ACTIF	472 655	32 405	440 250	479 544

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Autres réserves	50 000	50 000
Report à nouveau	171 590	206 325
RESULTAT DE L'EXERCICE	-42 456	-34 735
FONDS PROPRES	179 134	221 590
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour charges	64 910	55 997
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	64 910	55 997
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Découverts et concours bancaires	58	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	58	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 725	26 431
Dettes fiscales et sociales	181 130	175 526
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 293	
DÉTTES	196 206	201 957
COMPTES DE RÉGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	440 250	479 544

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%
Production vendue	393	0,05	363	0,05
Subventions d'exploitation	725 280	99,85	705 740	99,83
Reprises et Transferts de charge	3 352	0,46	9 282	1,31
Cofisations	720	0,10	850	0,12
Produits d'exploitation	729 745	100,46	716 235	101,31
Autres achats non stockés et charges externes	119 542	16,46	117 985	16,69
Impôts et taxes	34 755	4,78	36 788	5,20
Salaires et Traitements	434 076	59,76	425 495	60,19
Charges sociales	184 401	25,39	181 393	25,66
Amortissements et provisions	14 183	1,95	11 225	1,59
Autres charges	9		3	
Charges d'exploitation	786 967	108,34	772 889	109,33
RESULTAT D'EXPLOITATION	-57 222	-7,88	-56 653	-8,01
Produits financiers	1 213	0,17	1 218	0,17
Résultat financier	1 213	0,17	1 218	0,17
RESULTAT COURANT	-56 010	-7,71	-55 435	-7,84
Produits exceptionnels	14 373	1,98	391	0,06
Charges exceptionnelles	819	0,11	2 086	0,30
Résultat exceptionnel	13 554	1,87	-1 695	-0,24
Report des ressources non utilisées			22 395	3,17
EXCEDENT OU DEFICIT	-42 456	-5,84	-34 735	-4,91

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : OCEANE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 440 250 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 42 456 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Mobilier : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

AVANCE SUR SUBVENTIONS

L'Agence Régional de Santé a accordé le 21 décembre 2011 à l'Association OCEANE, une avance d'un montant de 53 894 € sur sa subvention.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Selon les recommandations 2003-R-01 du 1er avril 2003, le montant des engagements de l'association en matière d'indemnités pour départ à la retraite est calculé selon la méthode actuarielle et en application de la convention collective.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de moratité : 2013-2015

EFFECTIF

L'effectif moyen est de 7 personnes

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 727			5 727
Immobilisations incorporelles	5 727			5 727
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	10 087	1 193		11 280
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 878	5 347	12 592	21 634
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	38 965	6 540	12 592	32 913
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	2 227			2 227
- Prêts et autres immobilisations financières	5 787			5 787
Immobilisations financières	8 014			8 014
ACTIF IMMOBILISE	52 706	6 540	12 592	46 654

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 727			5 727
Immobilisations incorporelles	5 727			5 727
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	8 311	1 783		10 094
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 688	3 487	12 592	16 584
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	33 999	5 270	12 592	26 677
ACTIF IMMOBILISE	39 726	5 270	12 592	32 405

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 16 830 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 787		5 787
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	10 347	10 347	
Charges constatées d'avance	696	696	
Total	16 830	11 043	5 787
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	55 997	8 913			64 910
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques & charges					
Total	55 997	8 913			64 910
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		8 913			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 196 206 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	58	58		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 725	10 725		
Dettes fiscales et sociales	181 130	181 130		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 293	4 293		
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	196 206	196 206		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers le groupe et les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.A RECEVOIR	9 400
FACT.A RECEV.IMMOBILISAT.	4 293
PERS.PROV.CONGES A PAYER	31 346
PERSONNEL CHARGES A PAYER	6 050
ORG.SOC.CH.SOC.S/CP	14 106
Total	65 195

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANC.	696		
Total	696		

Notes sur le compte de résultat

Notes sur le compte de résultat

Subventions d'exploitation

SUBV FIR : 720 000
 SUBV VILLE MONTREUIL : 2 500
 SUBV VILLE CLICHY SOUS BOIS : 200
 SUBV VILLE PAVILLON S/B : 200
 SUBV VILLE DE LIVRY GARGAN : 300
 SUBV VILLE ROMAINVILLE : 350
 SUBV VILLE PANTIN :150
 SUBV VILLE NEUILLY PLAISANCE : 450
 SUBV VILLE DE BONDY : 300
 SUBV VILLE DE BAGNOLET : 300
 SUBV VILLE DE ROSNY S/B : 280
 SUBV VILLE PRE SAINT GERVAIS : 250

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Dons, libéralités	250	
Libéralités perçues		1 040
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		43
TOTAL	250	1 083